

COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 MARS 2016

L'an Deux Mil Seize, le vingt-cinq mars à 20H15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire,

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Franck ROYER, M. Thierry MAROLLES, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER,

Excusés : Mme Bernadette KOWALEWSKI (pouvoir à Mme Véronique TRIBOULET) et M. Franck BERCHEM

Madame Stéphanie BOUTROUX est désignée secrétaire de séance

**Délibération n°2016/03/25/007
EMPRUNT A COURT TERME (FCTVA)
LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN**

Le Conseil Municipal,

Approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 80 000 € de la Caisse d'Epargne dans l'attente de l'encaissement du FCTVA.

Article 1 : Pour préfinancer le FCTVA, le Conseil Municipal contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin un emprunt de la somme de 80 000.00 € selon les caractéristiques suivantes :

Taux fixe de 0.80 %

Amortissement in finé

Base de calcul : exact/360

Périodicité mensuelle

Point de départ d'amortissement : sous 4 mois maximum

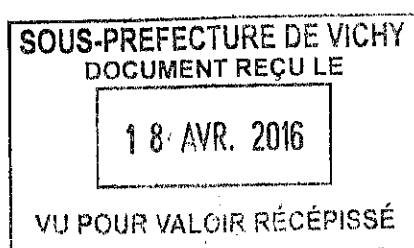
Durée : 1 an

Frais de dossier : 0.20 % du montant emprunté

Le versement des fonds interviendra à la demande de la commune sous 4 mois

Article 2 : Madame le Maire est autorisée à signer le contrat à intervenir.

Article 3 : Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.



Pour copie conforme
Madame Le Maire

